

EXTRAIT N°37/2022

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 29

Procurations : 04

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

Affiché le :

L'An deux mille vingt-deux, le sept avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – salle du Conseil - conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 31 mars 2022.

PRÉSENTS : Mmes et MM. AGUERRE, ARNAL, AUGOT, BELABBAS, BERNES, BEUILLÉ, BONNAFE, CAIRE, CAMBOULIVES, DEJUNIAT-BERNARDINI, DELHOLME, GUZOU, JOUSSEAUME, LABORIE, LAJAT, LAURENS, LEFEVRE, LLOUBERES, MAIRAVILLE, MONTEGUT, PERCHERON, PICARD, PREVOST, VIGNEAU, VIGNERES.

PROCURATIONS

M. SAFON	à	M. LAURENS
Mme BAKER	à	M. LAJAT
Mme MONTAGUD	à	Mme AGUERRE
M. BERNARDINI	à	Mme DEJUNIAT-BERNARDINI

SECRETAIRE : Mme PREVOST a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : – FINANCES – Affectation du Résultat 2021

Constatant que le compte administratif de l'exercice 2021 présente les résultats suivants,

	RESULTAT Compte Admi. 2020	VIREMENT A LA S.INVEST	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESTES A REALISER 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DU RÉSULTAT
INVEST.	735 465.38 €		6 275.39 €	321 045.00 € 21 527.50 €		741 740.77 €
FONCT.	1 809 972.19 €	400 000.00 €	2 820.38 €			1 412 792.57 €

Considérant que seul le résultat de fonctionnement doit faire l'objet d'une délibération d'affectation du résultat et qu'il doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;

Vu l'avis de la commission des finances du 29 mars 2022,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE PAR :

Voix Pour : 22

Voix Contre : 7 (Mmes ARNAL, BELABBAS, DEJUNIAI-BERNARDINI, MM. AUGOT, BERNARDINI, JOUSSEAUME, PICARD)

Abstention : 0

➤ d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2021 :	1 412 792.57 €
Affectation à la couverture de l'autofinancement :	300 000.00 €

Solde disponible affecté comme suit :

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement :	1 112 792.57 €
Total affecté au 1068 :	300 000.00 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 08 avril 2022

Le Maire,

Michel BEUILLÉ

